

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le seize avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune du Triadou régulièrement convoqué (convocation adressée le 03/04/2026) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la Présidence de Monsieur Pascal VABRE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Absent : 1

Étaient présents : Mme Nadine BELIN – Mme Céline BLITZ – M. Claude BULTEL – Mme Dominique BURGAT – Mme Laëticia CAUMETTE – M. Serge CHARNELET – Mme Dominique GARCIN – M. Renaud MARTIN – Mme Laurence PLASSIARD – M. Pascal VABRE – M. Franck VIADERE – M. Stéphan ZURITA

Procurations : Mme Régine LARMET à Mme Nadine BELIN – M. Mathys SANCHEZ à M. PASCAL VABRE

Absent : M. Denis CART-LAMY

Secrétaire de séance : Stéphan ZURITA a été désigné secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet : Vote du budget primitif de la commune 2026

M. Stéphan ZURITA expose :

Proposition de vote du Budget primitif de la commune 2026.

Le budget est voté par chapitre (les crédits inscrits sont ainsi ouverts au niveau des chapitres), avec les chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement, puis il fait l'objet d'un vote pour son adoption dans sa globalité par l'assemblée.

Un projet de budget primitif 2026 de la Commune est soumis au conseil.

Le projet de budget Primitif global 2026 s'équilibre à hauteur de 2 165 846,68 €.

Pour mémoire le BP 2025 s'établissait à 1 926 042€

➤ Fonctionnement : 1 133 002,51€

➤ Investissement : 1 032 844,17€

	Libellé	Dépenses	Recettes
Vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	619 639.09 €	733 852.90 €
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	300 555.00 €	298 991.27 €
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	112 650.08 €	0.00 €
Total de la section d'investissement		1 032 844.17 €	1 032 844.17 €
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 133 002.51 €	686 943.33 €
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0.00 €	0.00 €
	002 Résultat de la section de fonctionnement reporté	0.00 €	446 059.18 €
Total de la section de fonctionnement		1 133 002.51 €	1 133 002.51 €
Total du budget		2 165 846.68 €	2 165 846.68 €

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Le conseil municipal, après avoir examiné le budget et avoir entendu l'exposé, et après avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

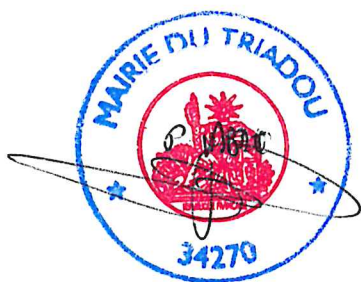
Et après que chaque chapitre des sections de fonctionnement, d'investissement et les opérations d'équipement, ait fait l'objet d'un vote et ait été adopté à la majorité des suffrages exprimés,

- **ADOpte** LE BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE
- **DONNE** délégation de pouvoir au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
 - Section de fonctionnement : 7,5% des dépenses réelles de la section
 - Section d'investissement : 7,5% des dépenses réelles de la section

VOTE : POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré, les jours mois et an que dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire

Le Maire
Pascal VABRE



Le Secrétaire de Séance
Stéphan ZURITA

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R421-5 du Code de la justice Administrative. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.